



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Le Projet Educatif Local pour soutenir l'enfance et la jeunesse

Cette première version du P.E.L. (2012-2014) traduit la volonté de la municipalité d'agir pour les enfants et les jeunes.

Elle servira de « guide » à tous les porteurs de projet, c'est-à-dire tant à l'ensemble des partenaires éducatifs présent aux côtés des enfants et des jeunes âgés de 3 à 25 ans, qu'aux jeunes eux-mêmes, et assurera la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées sur notre territoire.

SOMMAIRE

Qu'est ce qu'un développement, un projet, un contrat éducatif local ?.....	3
Le public visé.....	3
Le PEL, des valeurs à partager.....	4 à 6
Un OBJECTIF principal : La participation des enfants et des jeunes et 3 axes de travail.....	7
AXE 1 – Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien.....	8 à 9
AXE 2 – Considérer l'enfant – le jeune dans sa globalité, ses spécificités, Et tendre à respecter son rythme.....	10 à 13
A – Les différents temps de l'enfant – du jeune	
B – La famille	
C – La santé	
AXE 3 – Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative.....	14
Projets en lien avec les projets d'école.....	15
Les instances du PEL.....	16
Le soutien aux projets.....	17 à 18
Le financement.....	19

QU'EST QU'UN DEVELOPPEMENT UN PROJET UN CONTRAT EDUCATIF LOCAL ?

Sur un territoire, il existe toujours des activités pour les enfants et les jeunes. Ces activités sont :

⇒ Programmées ou non – Concertées ou non – Coordonnées ou non

Il existe un Développement éducatif local

Un ensemble d'acteurs locaux se mobilise et s'organise sur la base d'un diagnostic commun :

⇒ Pour élaborer une plate-forme d'orientations éducatives

⇒ Formuler des propositions d'actions en faveur des enfants et des jeunes

Nous parlons alors du Projet Educatif Local

Si ces différents acteurs s'engagent au regard du projet éducatif local et formalisent cet engagement :

C'est le Contrat Educatif Local

Le CEL est l'outil fédérateur des politiques éducatives sur un territoire.

LE PUBLIC VISE

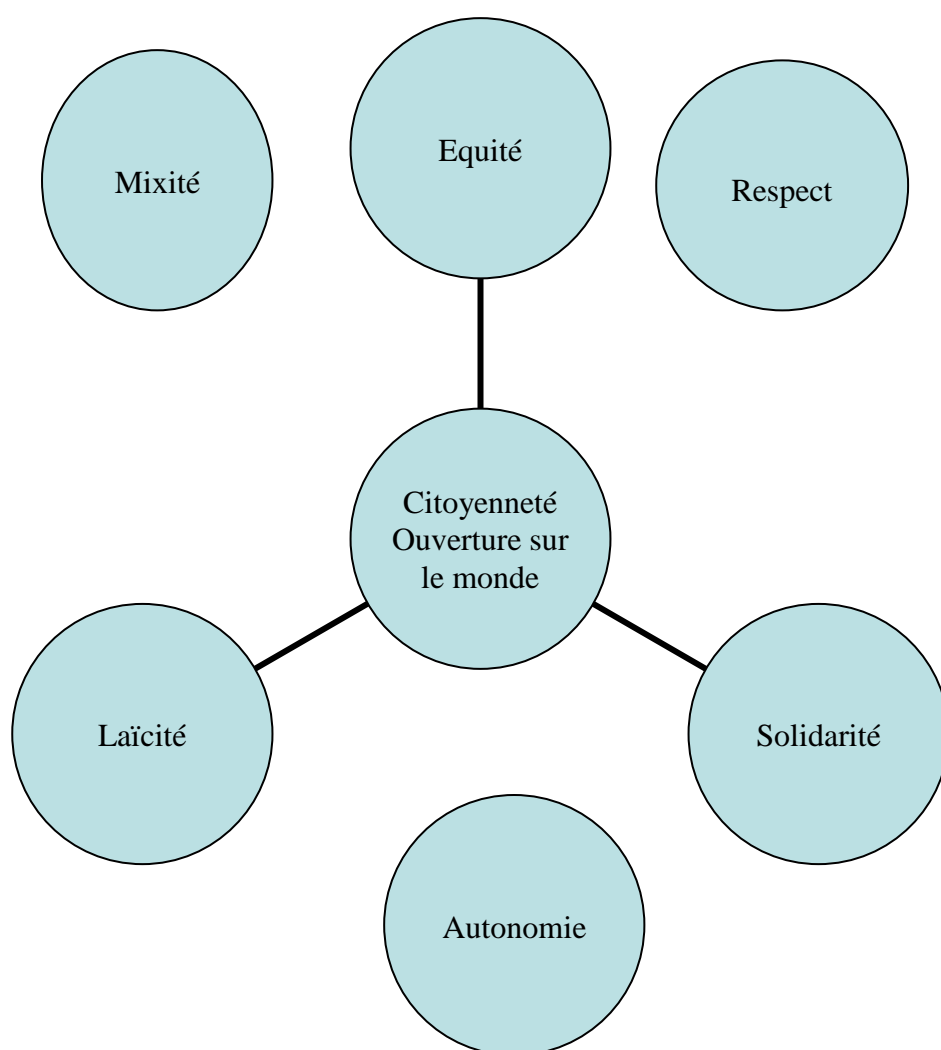
Les enfants et les jeunes âges de 3 à 25 ans

Pourquoi jusqu'à 25 ans ?

Cela correspond à l'âge où le jeune peut sortir du système scolaire, c'est aussi l'âge estimatif de fin des études supérieures et de l'entrée dans la vie active. Tout cela repose sur une part de statistique et sur une part de subjectivité. Les cartes de réductions, cinéma, culture, SNCF, etc... vont jusqu'à 25 ans ; le RSA n'est versé qu'à partir de 25 ans ; le jeune est rattaché au foyer fiscal de ses parents, s'il est âgé de moins de 25 ans et étudiant, etc...

La grande majorité des formations et des contrats de travail associés vont de 16 à 25 ans. Le niveau de vie des 20-24 ans est le plus bas de la population et le taux de chômage le plus haut. C'est le groupe d'âge qui part le moins en vacances. C'est entre 16 et 25 ans, que les jeunes ont le plus besoin d'information et d'accompagnement pour celles et ceux, entre autres, qui ne sont plus dans le circuit scolaire, et pas encore dans la vie active.

Le P.E.L. de Raimbeaucourt, des valeurs à partager :



DES VALEURS A PARTAGER

Qu'entendons-nous par...

AUTONOMIE :

Etre autonome, c'est se connaître, s'affirmer, agir, résoudre des problèmes, avoir des relations sociales, maîtriser sa vie émotionnelle, se poser des questions, penser par soi-même, choisir, s'exprimer et communiquer.

CITOYENNETE :

Etre citoyen à part entière passe par la capacité à défendre des valeurs, à susciter des projets et à s'impliquer pour faire bouger les choses. La véritable citoyenneté se nourrit du débat, de la confrontation des points de vue, de la compréhension des diversités, d'ouverture aux autres.

EQUITE :

L'équité tient compte des caractéristiques spécifiques des individus ou des groupes afin de les placer sur un pied d'égalité ou, tout au moins, d'obtenir plus d'égalité. Elle s'oppose à l'uniformité dans l'application aveugle d'une norme sans tenir compte des différences et de la diversité. C'est une notion qui implique une volonté de justice sociale (*) dans une société démocratique.

(*) Principe de justice qui reconnaît l'existence d'inégalités économiques entre les personnes et qui permet la création d'institutions et de règles atténuant ces inégalités.

LAICITE :

La laïcité est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre l'atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux Droits de l'Homme et aux Droits de l'Enfant. La laïcité a une dimension éthique et déontologique : elle se traduit dans les comportements et les attitudes. Eduquer à la laïcité, c'est donner à chaque enfant la possibilité de s'interroger librement sur ses origines et lui fournir ainsi les moyens de sa liberté. Eduquer à la laïcité serait inventer un savoir « Vivre Ensemble », respectueux de la limite entre le domaine privé de chacun et le domaine collectif où tous doivent se sentir en parité.

MIXITE :

Parce que chaque être humain est unique, nous sommes tous différents. De ce fait, la Ville de Raimbeaucourt affirme sa volonté de favoriser la diversité des talents et des compétences dans un esprit de complémentarité, de favoriser la diversité locale sociale et culturelle contre le nivellement, la massification, la standardisation. Mixité, diversité, mélange, métissage, tels sont les maîtres mots de notre action éducative.

OUVERTURE SUR LE MONDE :

Préparer les enfants et les jeunes à être ouverts et respectueux des différences individuelles (physiques, sociales...), de la diversité des langues, des cultures ; favoriser sous différents modes (rencontres physiques, internet, et autres), les échanges inter culturels dans des relations réciproques, égalitaires, dans la perspective d'un enrichissement collectif.

RESPECT :

De soi :

C'est le respect d'une hygiène de vie : bien dormir, s'alimenter, se soigner, s'éloigner des pratiques addictives (alcool, tabac, drogues, médicaments), c'est aussi avoir connaissance de son corps, de ses limites, de ses possibilités, c'est connaître ses capacités intellectuelles, avoir connaissance des savoir que l'on doit acquérir et que l'on peut transmettre, savoir se préserver.

Des autres :

Le respect du matériel est le début du respect de l'autre, de son travail et de la valeur des choses en général, c'est l'apprentissage du travail d'équipe, c'est l'action de solidarité, lointaine ou de proximité, c'est l'acquisition de connaissances pour mieux comprendre les différences, car c'est de l'ignorance que naît le racisme et le repli sur soi, c'est le respect du principe de laïcité et d'une autorité non violente, c'est aussi ne pas mettre en danger la vie d'autrui, connaître les gestes qui sauvent, aider les autres.

De l'environnement :

C'est être un éco-citoyen responsable. Au quotidien cela se traduit par des gestes simples : trier ses déchets, préserver la qualité de l'eau et de l'air, utiliser des produits respectueux de l'environnement, ne pas gaspiller car, à la notion longtemps admise d'un univers infini succède celle de « finitude », c'est-à-dire d'une planète ou l'espace, les ressources non renouvelables et la capacité à supporter les risques de nos actes sont limités.

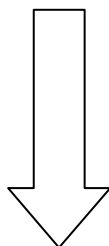
SOLIDARITE :

Définition : Liens unissant les membres d'un groupe, qui conscients de la communauté de leurs intérêts, ont entre eux des sentiments d'obligation réciproque.

La définition de la solidarité est sans ambiguïté : ce n'est ni de l'assistance, ni de la charité, c'est un acte d'entraide librement consenti qui suppose une réciprocité, un retour.

L'Objectif principal du Projet Educatif Local de Raimbeaucourt :

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES



A travers son **Projet Educatif Local**, la Ville de Raimbeaucourt :

↳ favorise, encourage, soutient la participation des enfants et des jeunes.

↳ développe et coordonne les actions éducatives autour des trois axes suivants :

AXE 1 :

Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté et la vie démocratique

AXE 2 :

Considérer l'enfant, le jeune sa globalité, avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme

AXE 3 :

Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative

AXE 1 – FAVORISER LES PROJETS visant à développer :

- LA CITOYENNETE,
- LA VIE DEMOCRATIQUE
- LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN

Quels moyens devons-nous envisager pour que tous les jeunes aient la possibilité de s'investir, de porter leur voix individuelle et collective en tant que citoyens ?

Les structures formelles telles que les conseils de la jeunesse mobilisent finalement assez peu car ils sont formés et organisés par les élus qui peuvent être en décalage avec le mode de fonctionnement et les préoccupations de la jeunesse. On pourrait en déduire que les jeunes ne s'intéressent pas à la vie de leur commune, cependant nous constatons qu'ils prennent part à la démocratie par d'autres moyens.

Les pistes d'actions possibles au niveau des structures d'accueil :

- **Développer la structure « ressource » qu'est la Mission Prévention Jeunesse pour :**
 - un accompagnement individuel des jeunes permettant de les soutenir dans l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.
 - un accompagnement collectif avec des activités s'inscrivant dans des domaines variés : loisirs, santé, insertion, culture...
- **Réalisation d'un accueil ados jeunes** pour permettre aux jeunes de se retrouver dans un lieu ouvert et convivial.
- **Créer une convivialité dans tous les lieux** où les enfants et les jeunes sont accueillis pour qu'ils se sentent autoriser à entrer et à s'exprimer.

Les pistes d'action en direction du public :

- **Permettre l'implication et la responsabilisation des jeunes dans la réflexion et les actions**, et ce au service d'une qualité de vie du territoire. Les instances de démocratie participative des jeunes doivent être des « lieux d'échanges » et de rencontres entre jeunes, entre jeunes et adultes.
- **Rendre plus accessibles les informations et les aides relatives à l'accompagnement des projets de jeunes** (cf. dispositifs : accès aux loisirs : aide aux départs autonomes – CLAP – Aide au permis – Emplois d'été – Site internet – page Facebook – Accompagnement aux projets des jeunes : opération « Coup de Pouce »).
- **Encourager les différentes formes de participation et d'engagement des jeunes**
- **Former les responsables associatifs de demain** : Le bénévolat sensibilise au rôle social et permet aux jeunes d'exploiter leurs talents et de développer des compétences tout en renforçant leur présence dans la communauté. Ces formes d'utilisation du temps libre favorisent l'engagement des jeunes et l'exercice de leur citoyenneté.

- **Valoriser l'engagement des jeunes :** La valorisation est un élément majeur d'encouragement à la participation citoyenne des jeunes : un outil : l'organisation d'un festival-forum initiative Jeunesse : action collective et festive (témoignages, rencontres débats, créations, partage d'expériences) sous des formes dynamiques (parcours, théâtre forum, café-rencontres, espace en libre circulation).

- **Eduquer à l'éco-citoyenneté, en développant des** projets d'éducation à l'environnement, en développant la formation du personnel d'encadrement et du personnel bénévole au développement durable, en s'appuyant sur les Groupes d'animation de quartier pour travailler avec les habitants sur la connaissance de leur environnement, les responsabilités individuelles et collectives, en favorisant l'éco-mobilité au niveau des domaines suivants : déplacements et l'environnement, les déplacements et la sécurité routière, les déplacements et la santé, les déplacements et la citoyenneté (sensibilisation aux pratiques alternatives à la voiture, favoriser l'autonomie, améliorer le cadre de vie : qualité de l'air, bruit, espace public, favoriser la solidarité entre les familles, entre les générations, favoriser un exercice physique régulier, redonner confiance aux parents quant à la sécurité des trajets domicile-école).

AXE 2 – CONSIDERER L’ENFANT – LE JEUNE DANS SA GLOBALITE, SES SPECIFICITES ET TENDRE A RESPECTER SON RYTHME

L’enfant – le jeune dans sa globalité :

Il s’agit de considérer que l’enfant – le jeune n’est pas tantôt un élève (ou un étudiant), tantôt un participant à des activités péri ou extra-scolaires, tantôt un enfant – un jeune jouant dans une aire de jeux ou circulant dans la rue, mais bien **une personne en devenir** avec sa personnalité, son histoire, sa culture, ses désirs, ses besoins.

Les spécificités de l’enfant – du jeune :

- les droits de l’enfant

Depuis la deuxième moitié du XXème siècle l’enfant n’est plus appréhendé comme un « adulte en miniature », mais comme un être humain devant bénéficier d’un statut juridique spécifique. C’est un être humain dont la spécificité ne lui permet pas d’user immédiatement de tous ses droits ; en revanche, il est titulaire de droits qui lui sont spécifiques (Convention internationale des Droits de l’Enfant – 20 novembre 1989).

- les spécificités de l’adolescence

L’adolescent fait peur – L’adolescence n’est pas un âge mais un processus – L’adolescence est d’essence conflictuelle – Un corps qui change – Conflit entre idéalisation et réalité – Adolescence et crise parentale – Le rôle de l’entourage.

Le PEL doit permettre la connaissance et la pratique d’activités sportives, culturelles et artistiques. Essentielles au développement de l’enfant / du jeune, elles lui permettent de découvrir ses sens, de canaliser ses émotions, de mettre en avant sa créativité et sa personnalité propre.

A – LE P.E.L. et LES DIFFERENTS TEMPS DE L’ENFANT – DU JEUNE

Les rythmes :

La journée de l’enfant – du jeune concerne tous les temps : le temps du réveil, des repas, des déplacements domicile-école, le temps de l’école, les temps de repos, de loisirs...

De nombreux professionnels s’interrogent sur cette journée : son organisation actuelle permet-elle de respecter les besoins fondamentaux de l’enfant – du jeune ? Quelle est la journée idéale ?

Les pistes d'action au niveau des structures d'accueil :

- **Renforcer la coopération entre les acteurs** de l'Education Nationale (équipes pédagogiques des écoles et des collèges, Inspecteur de l'Education Nationale, d'Académie, infirmières), les services municipaux et les autres acteurs de l'éducation, en respectant les prérogatives de chacun.

Chaque métier doit pouvoir bénéficier d'une égale considération (et dignité) et la complémentarité des compétences doit être mise en avant dans le projet. Les comportements des uns et des autres doivent être exemplaires.

- **Mener une réflexion globale sur l'offre éducative** (type d'organisation, horaires, nombre de places...)

- **Créer des passerelles fonctionnelles** entre les équipements (école – halte-garderie – crèches)

- **Elaborer une charte** définissant les conditions d'accueil des tout-petits

- **Renforcer des moyens humains, matériels** et financiers des structures municipales de l'enfance et la jeunesse pour accueillir davantage d'enfants et d'adolescents, y compris des enfants handicapés, le mercredi et pendant les vacances scolaires, en maintenant la qualité éducative de l'accueil.

- **Mutualiser les espaces** pendant les périodes de vacances (points d'ancrage des activités et optimiser les moyens matériels)

- **Mettre en synergie** et en complémentarité les structures locales.

- **Mettre en cohérence les projets éducatifs** des écoles et des temps périscolaires

- **Renforcer le travail de partenariat** entre équipes enseignantes / personnel municipal

- **Développer les passerelles** entre le service scolaire et le service culturel sur les temps périscolaires

- **Aménager le temps du midi** (conditions d'accueil et de restauration) : la rénovation des services de restauration améliore les conditions matérielles dans lesquelles les enfants déjeunent.

- **Agir qualitativement** sur l'organisation des accueils périscolaires.

- **Former le personnel** encadrant.

- **Légitimer l'intervention** du personnel municipal.

- **Définir des règlements** communs de fonctionnement

Les pistes d'action au niveau des familles et du public :

- **Trouver une réponse adaptée** aux besoins des familles et des jeunes de 10 à 14 ans
- **Mettre en place des espaces de réflexion et de débats** sur l'action éducative, l'enfance et la jeunesse.
- **Favoriser l'accès** de chaque enfant aux activités sportives culturelles et artistiques.
- **Développer des ateliers** sportifs et de pratiques culturelles (artistiques et scientifiques) dans les centres de loisirs et auprès du service jeunesse.
- **Améliorer les conditions de sieste** (de repos) des enfants de maternelle.

B- LE P.E.L. et LA FAMILLE

Le PEL vise à renforcer les liens entre les familles et les partenaires éducatifs.

Le PEL de Raimbeaucourt inscrit dans ses orientations et actions le soutien à « toute action qui permette aux parents d'exercer leur rôle de premiers éducateurs de l'enfant et du jeune » et œuvre à la mise en place de tout un panel de dispositifs (développement de réseaux d'aide, groupe de paroles, activités en milieu scolaire et périscolaire).

Les pistes d'action au niveau des structures d'accueil :

- **Veiller dans chaque structure d'accueil** à ce que les familles des jeunes accueillis se sentent autorisées à entrer, à s'exprimer, à participer à la vie de la structure.
- **Permettre aux familles** des enfants ou adolescents fréquentant les lieux de se connaître, d'échanger, voire de s'entraider.
- **Permettre aux familles** de trouver les informations concernant les services ou structures susceptibles de les aider dans leur rôle d'éducateur dans toutes les structures d'accueil.

Les pistes d'action en direction des familles :

- **Mobiliser les parents** dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et de favoriser leur implication dans la vie de tous les lieux d'éducation.
- **Renforcer le partenariat** entre parents, les écoles et les équipes d'animation

Une piste d'action en direction des familles d'enfants en situation d'handicap :

- **Informé sur les actions** mises en place par la commune et dans la commune pour le handicap

Les pistes d'actions possibles :

- **Mettre en place des projets d'éducation à la prévention** auxquels les jeunes seront parties prenantes, le « Défi prévention jeunesse » visera à sensibiliser mais aussi à responsabiliser les jeunes à la prévention des risques pour leur propre santé et sécurité et pour celles des autres.

Les pistes d'actions possibles à destination des enfants et des jeunes en situation de handicap :

- **Prévoir l'accueil des enfants et des jeunes** en situation de handicap lors des festivités culturelles et sportives organisées ou soutenues par la ville.
- **Assurer l'accès aux nouvelles technologies** (parfois seul moyen pour accéder à l'information, aux loisirs et à la culture). Les informations du site Internet de la ville seront accessibles aux mal voyants et mal entendants.
- **Susciter le développement de sessions de sensibilisation** ou de formation aux situations de handicap pour tout professionnel en charge de l'accueil d'enfant ou de jeune en situation de handicap.
- **Diversifier l'offre de services des moyens de transports** (transports collectifs, transports à la demande, transports spécialisés).

AXE 3 – AMELIORER L'ACCES, LA COHERENCE, ET LA LISIBILITE DE L'OFFRE EDUCATIVE

Les pistes d'action pour améliorer l'accès à l'offre éducative :

- **Mettre en place une tarification adaptée** par la mise en place d'un outil de solidarité sociale et de politique familiale (quotient familial, taux d'effort...) qui favorise l'accès de tous les enfants aux activités péri- et extra- scolaires proposées par la ville et par certaines associations ?

- **Mettre en place un plan de déplacements**

Ce dispositif vise à proposer un ensemble de mesures adaptées aux problèmes rencontrés localement sur le trajet domicile – école. A partir d'un plan concerté, la ville pourra par exemple proposer de :

- Coordonner un service de ramassage non-motorisé,
- Coordonner un service de covoiturage entre les parents les plus éloignés de l'école,
- S'engager dans un programme pédagogique en milieu scolaire,
- Réaliser des aménagements de voirie pour modérer la circulation.

Les pistes d'action pour améliorer la cohérence de l'offre éducative :

- **Organiser la coopération et la mutualisation des actions**

- **Redéfinir les critères** d'attribution des subventions et les conventions de partenariat avec les associations

- **Développer les activités passerelle** avec les centres de loisirs afin de familiariser les enfants de fin de primaire avec les activités jeunesse, sachant que les jeunes de 11 à 14 ans et leurs parents réclament encadrement et accompagnement.

- **Permettre l'accès et la familiarisation à l'informatique** par la création d'un Cybercentre qui aura pour vocation de mettre à la disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication. L'utilisation des logiciels libres sera privilégiée. ?

Les pistes d'action pour améliorer la lisibilité de l'offre éducative :

- **Organiser des rencontres** inter-associatives – créer un événement fédérateur (services municipaux/associations/équipes enseignantes)

- **Définir un projet sportif local**

PROJETS EN LIEN AVEC LES PROJETS DES ECOLES

Il est important de noter que, même si le PEL concerne principalement les temps péri et extra scolaires des enfants et des jeunes, il est essentiel qu'il s'appuie et s'articule sur les objectifs et actions menées pendant le temps scolaire et qu'il soit en cohérence avec les projets des écoles.

Aussi la ville prendra en charge, avec les partenaires locaux et institutionnels, les interventions menées par les écoles maternelles et élémentaires suivant trois modes d'intervention :

• Interventions systématiques dans l'ensemble des classes de la commune :

Exemples : bibliothèque, musique, chant choral, activités sportives, découverte de l'environnement, du patrimoine local, activités culturelles et artistiques, éducation à l'image, accès aux NTIC.

Une offre est effectuée à l'ensemble des écoles chaque année.

Les interventions sont réparties par niveaux (ex. tous les PS ont accès à ..., tous les CM bénéficient de...).

Les objectifs et contenus pédagogiques sont définis au préalable, conjointement par les représentants de l'Education Nationale et les intervenants, en référence aux programmes officiels et de manière différenciée selon les niveaux.

Lorsque les interventions sont renouvelées plusieurs fois au cours du cursus scolaire, elles doivent garantir une progression.

• Interventions (ou financements) accordés sur projet :

Afin de favoriser l'accès de tous au savoir, il est important que les enseignants puissent bénéficier d'aides dans la réalisation de leurs projets spécifiques dès lors qu'ils répondent aux objectifs du P.E.L.

De même, les autres partenaires éducatifs locaux peuvent, au regard de leurs compétences particulières effectuer une offre d'intervention.

• Interventions ou propositions de travail en commun ponctuelles autour d'une manifestation ou d'un évènement

Exemples : Journée multi-sport, semaine du jeu, etc.... Autant d'occasion de favoriser les rencontres entre les différentes écoles, de développer les liens entre les écoles et les familles, les autres partenaires éducatifs...

LES INSTANCES

LA COORDINATION

Le coordinateur du PEL a pour mission :

- de développer le lien entre les différentes instances
- de leur apporter un soutien technique
- de garantir la cohérence du dispositif
- de rédiger un rapport d'activité synthétisant le déroulement du P.E.L. Ce rapport sera présenté en réunion du comité de pilotage puis fera l'objet d'une publication.

LE COMITE DE PILOTAGE

Sa composition :

Le comité de pilotage est composé de manière à assurer une représentation de l'ensemble des partenaires locaux sans aboutir à une assemblée trop nombreuse, pour faciliter le travail en commun. Il réunit donc :

- les élus et les responsables (référents) des services municipaux concernés,
- l'inspecteur de l'Education Nationale, les conseillers pédagogiques d'éducation et deux directeurs d'écoles désignés de manière à assurer une représentation des différents secteurs scolaires de la ville (1 directeur d'école maternelle et 1 directeur d'école élémentaire)
- le principal du collège,
- des représentants de l'association des parents d'élèves,
- des représentants d'associations

Modalités de fonctionnement :

Le comité de pilotage se réunit trois fois au cours de l'année scolaire (octobre, janvier, mai).

Son rôle :

- définit les orientations générales d'actions autour des valeurs communes du Projet Educatif Local
- procède aux réajustements
- ne valide pas les projets mais procède à l'évaluation annuelle des actions menées par les opérateurs
- demande aux commissions de réfléchir à des thématiques particulières autour du Projet Educatif Local

Le PEL : laboratoire d'idées, terrain d'expérimentation !

Les projets d'action seront envisagés selon une démarche de généralisation progressive (et non directement de manière définitive).

LA MARCHE A SUIVRE

1- J'ai un projet. A qui dois-je m'adresser ?

Plusieurs possibilités :

- soit en venant directement à la maison de quartier. L'animateur peut accompagner le porteur de projet dans le montage du dossier.
- soit en rencontrant un animateur du service Jeunesse.

2- Mon dossier est prêt. Que se passe-t-il ?

Une commission technique étudie les projets d'actions finalisés. Elle s'assure de leur conformité avec les axes et les valeurs du PEL, étudie les budgets prévisionnels, et émet un avis technique.

Le projet est présenté par le porteur lui-même.

3- Quelle est la prochaine étape ?

- **Mon projet a reçu un avis technique « favorable »** : la commission municipale concernée examine le projet et rend un avis argumenté. Le Conseil Municipal est saisi lorsqu'il y a nécessité de versement d'une subvention.
- **Mon projet a reçu un avis technique « défavorable »** : l'avis sera motivé.

1- Les principes généraux :

- Les projets doivent s'inscrire dans les temps périscolaires et/ou extra scolaires.
- Le dépôt d'un dossier ne garantit pas systématiquement son financement et son soutien à la démarche.
- Les porteurs de projet sont informés des procédures et s'engagent à les respecter avant de mettre en place les projets.
- La reconduction des financements reste exceptionnelle et ne peut être envisagée que si le projet fait apparaître de nouveaux objectifs, le développement de nouvelles activités, ou l'extension vers un nouveau public.
- En cas de non réalisation ou d'utilisation non-conforme des soutiens alloués, la ville pourra solliciter la compensation financière ou le remboursement des sommes allouées.

2- Le contenu des projets

Il doit faire apparaître :

- sa conformité avec les axes de développement
- sa conformité avec les objectifs et les valeurs définis en page 2 à 5 du présent document.
- la visibilité de la faisabilité opérationnelle, technique et financière. Les intervenants sollicités doivent avoir les compétences requises et être dans une situation juridique adaptée (la vérification de ces points est du ressort de l'opérateur). Les opérateurs doivent rechercher au maximum des financements croisés.
- la concertation avec les autres opérateurs lorsque l'action proposée a un caractère collectif et/ou transversal.
- les modalités de diffusion de l'information et de communication.

3- L'obligation d'évaluation

Une évaluation systématique des actions doit être réalisée et transmise au coordinateur.

Cette évaluation sera faite par l'opérateur et ses partenaires selon les modalités suivantes :

- remise de la fiche technique d'évaluation annexée
- présentation d'un bilan.

LE FINANCEMENT

Modalités de financement de la ville :

*** Taux de participation :**

La participation de la ville est de _____% plafonnée à _____€ par projet.

*** Versement de la participation de la ville**

Versement de ____% de la participation au moment de la validation sur la base du budget prévisionnel et de ____% après l'évaluation sur la base du réalisé dans la limite du budget prévisionnel.

Les opérateurs doivent privilégier la recherche de financements concertés, en complément de la part d'autofinancement éventuelle.